

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE : PREPARATION D'UN
VEHICULE NEUF POUR LA LIVRAISON**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 25 10 37 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 2017,
sur avis conforme du Conseil général**

MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE : PREPARATION D'UN VEHICULE NEUF POUR LA LIVRAISON

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de préparer le poste de travail pour la livraison d'un véhicule neuf ;
- ◆ de réaliser la préparation esthétique d'un véhicule neuf ;
- ◆ d'effectuer les paramètres sécuritaires et électroniques d'un véhicule neuf ;
- ◆ de réaliser les contrôles mécaniques de mise en service d'un véhicule neuf ;
- ◆ d'appliquer les règles de sécurité, d'hygiène, de confort, d'ergonomie, de manutention, d'environnement, du règlement d'ordre intérieur du garage et de gestion du temps.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En mathématique,

- ◆ appliquer les règles et conventions du calcul algébrique ;
- ◆ évaluer la racine carrée positive d'un réel positif ;
- ◆ appliquer les propriétés fondamentales des proportions ;
- ◆ résoudre une équation du premier degré à une inconnue (type simple à coefficient numérique) ;
- ◆ transformer une formule en fonction du résultat cherché ;
- ◆ utiliser le système métrique (prise de mesures et conversions) ;

En français,

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- *en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de constructeurs, textes législatifs et réglementaires de la profession...),*
- *en disposant d'un véhicule neuf et du matériel adéquat (matériels didactiques, PC connecté à internet, logiciels, outillages spécifiques, produits utilisés dans un atelier automobile...),*
- *sur base d'une fiche de travail relative aux travaux à effectuer,*
- *en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*
- *en développant des compétences de communication,*
- ◆ en ce qui concerne la pertinence des travaux préparatoires d'un véhicule neuf :
 - d'extraire les informations utiles des documents ou consignes disponibles,
 - de sélectionner les modes opératoires adaptés,
 - de sélectionner le matériel, les outils, les produits adaptés ;
- ◆ en ce qui concerne la rigueur de la démarche, appliquée à un véhicule neuf :
 - de respecter la chronologie des étapes,
 - d'appliquer les modes opératoires,
 - de manipuler de manière adéquate le matériel, les outils, les produits ;
- ◆ en ce qui concerne la conformité des résultats, appliquée à un véhicule neuf :
 - d'effectuer la préparation esthétique du véhicule,
 - d'effectuer les paramétrages sécuritaires et électroniques du véhicule,
 - d'effectuer les contrôles de mise en service du véhicule,
 - d'effectuer l'ensemble des tâches dans les délais impartis ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles professionnelles :
 - de respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie à son propre égard,
 - de respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement lors de l'utilisation du matériel et des outils,
 - de respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement lors de l'utilisation des produits ;
- ◆ de préparer, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel en assurant la maintenance appropriée ;
- ◆ de transmettre la fiche de travail complétée à la personne adéquate.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

En référence à l'article 8 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les détenteurs d'un certificat de qualification de Mécanicien d'entretien automobile peuvent obtenir une reconnaissance de capacités acquises pour la sanction de l'UE « MP : Préparation d'un véhicule neuf pour la livraison ».

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- *en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de constructeurs, textes législatifs et réglementaires de la profession...),*
- *en disposant d'un véhicule neuf et du matériel adéquat (matériels didactiques, PC connecté à internet, logiciels, outillages spécifiques, produits utilisés dans un atelier automobile ...),*
- *sur base d'une fiche de travail relative à la préparation esthétique d'un véhicule automobile, à la réalisation des paramétrages sécuritaires et électroniques du véhicule ainsi qu'aux contrôles de mise en service de celui-ci,*
- *en développant des compétences de communication,*

4.1. En préparation d'un véhicule neuf : technologie,

- ♦ d'identifier les rubriques d'une fiche de travail de préparation d'un véhicule automobile neuf et d'en recueillir les données utiles ;
- ♦ d'identifier les protections extérieures et intérieures du véhicule neuf (identification, procédures opératoires du constructeur) ;
- ♦ de décoder les informations présentes (y compris les pictogrammes) sur les étiquettes des principaux produits utilisés et d'adapter des attitudes conformes à ces informations ;
- ♦ d'expliquer les procédures, les techniques de nettoyage et de lustrage, le mode opératoire du constructeur concernant le toilettage du véhicule neuf ;
- ♦ de préciser la composition du kit légal ;
- ♦ d'expliquer les procédures opératoires de désactivation du constructeur du mode « transport » ;
- ♦ d'expliquer les procédures opératoires d'activation du constructeur pour le système « airbag passager » ;
- ♦ d'expliquer les procédures opératoires du constructeur pour la mise en route du véhicule automobile neuf ;
- ♦ d'identifier et de nommer les différents éléments constitutifs du véhicule automobile neuf ;
- ♦ d'exprimer les dimensions des pneus dans le système SI ;
- ♦ d'interpréter les graduations des appareils spécifiques à une grandeur physique en utilisant les préfixes (déca, kilo, ...) ;
- ♦ d'effectuer des conversions à l'intérieur d'un même système ou d'un système à un autre ;
- ♦ d'utiliser le principe de Pascal pour expliquer l'intérêt du cric bouteille ;
- ♦ de diluer une solution dans un rapport simple ;
- ♦ de décrire la chronologie des étapes d'une intervention sur une batterie d'accumulateurs et d'expliquer son principe de raccordement et de fonctionnement ;
- ♦ de décrire la chronologie des étapes d'un examen visuel des points de contrôles ;
- ♦ d'identifier et de différencier les différents fluides sur un véhicule automobile neuf ;
- ♦ d'estimer les différents niveaux des différents fluides rencontrés sur un véhicule automobile neuf ;

- ♦ de décoder les informations relatives aux pneumatiques se trouvant sur le véhicule automobile neuf et d'identifier leurs défauts ;
- ♦ de caractériser les types de systèmes d'éclairage et de signalisation.

4.2. En préparation d'un véhicule neuf : pratique professionnelle

- ♦ de respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de manutention et de l'environnement ;
- ♦ de préparer et de ranger son poste de travail ;
- ♦ de recueillir les données utiles sur la fiche de travail du véhicule automobile neuf ;
- ♦ d'appliquer les procédures édictées par le constructeur ou la personne habilitée pour les protections extérieures et intérieures du véhicule automobile neuf ;
- ♦ de choisir le solvant adéquat pour dissoudre une substance présente sur un véhicule neuf (corps gras, résidu goudronneux,...) ;
- ♦ d'utiliser ce solvant dans des conditions optimales de sécurité et l'éliminer sans risques pour l'environnement ;
- ♦ d'appliquer les produits de nettoyage et les produits lustrant ;
- ♦ d'appliquer les procédures de pose de plaques d'enjoliveurs ou de capuchons de roue et tapis de sol ;
- ♦ d'appliquer les procédures dictées par le constructeur ou le supérieur hiérarchique pour le contrôle et le positionnement du kit légal ;
- ♦ de vérifier le bon fonctionnement des ceintures de sécurité ;
- ♦ de trouver la prise EOBD ;
- ♦ d'utiliser un appareil diagnostic en vue de l'activation du système « airbag passager » selon les procédures fournies par le constructeur ;
- ♦ d'utiliser un appareil de diagnostic en vue de la réinitialisation des témoins d'entretien selon les procédures fournies par le constructeur ;
- ♦ de manipuler les multimédia spécifiques au secteur automobile selon les procédures fournies par le constructeur pour la mise en route du véhicule ;
- ♦ de constater les fuites, les malfaçons et dégâts éventuels ;
- ♦ d'appliquer les procédures d'un examen de la batterie d'accumulateurs ;
- ♦ d'appliquer les procédures d'un examen visuel des points de contrôles ;
- ♦ d'identifier les réservoirs de liquide d'un véhicule neuf et de différencier les fluides ;
- ♦ de vérifier les niveaux du liquide de frein, de la boîte de vitesses, du moteur, de la direction assistée et du lave-glacé ;
- ♦ d'identifier les défauts existants des pneumatiques du véhicule neuf ;
- ♦ de décoder les inscriptions identifiant les pneumatiques ;
- ♦ d'expliquer la masse maximale à lever par un engin de levage ;
- ♦ d'utiliser la clé dynamométrique et les douilles de serrage pour un éventuel serrage des roues ;
- ♦ d'utiliser les appareils de mesure de pression et de gonflage des pneus ;
- ♦ de tester les différents feux.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Préparation d'un véhicule neuf : pratique professionnelle », il est recommandé de ne pas dépasser quatre étudiants par poste de travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Préparation d'un véhicule neuf : technologie	CT	J	12
Préparation d'un véhicule neuf : pratique professionnelle	PP	C	4
7.2. Part d'autonomie		P	4
Total des périodes			20